



PREFET
DE LA CHARENTE-MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Délégation Mer et Littoral
Unité Cultures Marines

CAHIER
ENQUÊTE PUBLIQUE n° EP_MN_JAN_2026
du 26/01/2026 au 25/02/2026
Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

- la Mairie de :
 le Service délocalisé de :

Les demandes d'autorisations de cultures marines ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête publique par affiche apposée du 26/01/2026 au 25/02/2026 dans :

- Les mairies de ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, BREUILLET, CHAILLEVETTE, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, HIERS-BROUAGE, L'EGUILLE, LA BREE-LES-BAINS, LA TREMBLADE, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, LE GUA, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MOEZE, MORNAC-SUR-SEUDRE, NIEULLE-SUR-SEUDRE, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS
- Les locaux de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

- N'ont pas fait l'objet d'observations
 Ont fait l'objet des observations ci-jointes

Fait à , le